

La Fondation Abbé Pierre et l'Union sociale pour l'habitat proposent 38 pistes d'amélioration pour donner un second souffle au Logement d'abord

Alors qu'un acte 2 du plan Logement d'abord a été lancé en septembre 2019, la Fondation Abbé Pierre (FAP) et l'Union sociale pour l'habitat (USH) appellent le Gouvernement à prendre ses responsabilités pour passer de l'expérimentation à la généralisation.

L'acte 2 du plan Logement d'abord prévoit la mobilisation de 60 millions d'euros pour le développement de l'offre abordable et l'accompagnement social ainsi que la création d'un service public de la rue au logement. Pour éviter de reproduire l'enlisement du premier plan Logement d'abord initié en 2009 et de constater le même découragement des acteurs, la FAP et l'USH mettent en évidence 38 pistes d'amélioration des dispositifs actuels et appellent l'État à s'en saisir, sans transférer une nouvelle fois ses responsabilités sur les acteurs du logement.

Ces 38 propositions très concrètes s'articulent autour des objectifs suivants :

- Démultiplier les territoires d'innovation en poursuivant le financement des territoires de mise en œuvre accélérée jusqu'en 2022.
- Accompagner l'évolution de la culture des acteurs pour une meilleure prise en compte de la philosophie du Logement d'abord en ouvrant le club qui réunit les territoires de mise en œuvre du Logement d'abord aux représentants des partenaires nationaux (fédérations d'associations, Mouvement Hlm...).
- Renforcer les moyens d'action donnés aux services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) en développant de nouveaux partenariats par l'élargissement de leur gouvernance à de nouveaux acteurs.
- Produire des logements accessibles aux personnes les plus pauvres en augmentant progressivement l'objectif de production de PLAI de 40 000 à 60 000 par an, dont la moitié de « super PLAI » avec des loyers proches des plafonds APL, grâce à un financement renforcé issu du FNAP.
- Expérimenter la création de fonds régionaux de remise de quittance Logement d'abord pour le parc social, financés par l'État, les collectivités locales qui le souhaitent et d'autres partenaires.
- Renforcer l'accompagnement social « Logement d'abord ».
- Favoriser l'attribution des logements sociaux aux personnes sans domicile et hébergées.
- Faciliter les régulations administratives.
- Agir avec les personnes dès leur séjour à la rue.

Les prochaines échéances électorales constituent par ailleurs une véritable occasion de susciter l'intérêt de nouveaux élus locaux, à condition que l'État les encourage.

Il est donc urgent que l'État se saisisse des conditions de réussite d'une politique du logement des personnes défavorisées, à bout de souffle depuis des années et fragilisée par les dernières décisions politiques en matière de logement et d'aides au logement.

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 660 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2018, les organismes Hlm ont mis en chantier 80 000 logements neufs et logements-foyers, en ont acquis et amélioré 5 000 et acquis sans travaux 5 500. Ils détiennent et gèrent 4,6 millions de logements locatifs et 0,3 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 500 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

La Fondation Abbé Pierre, créée en 1988 et reconnue d'utilité publique en 1992, a pour objet d'agir afin que toutes les personnes démunies puissent accéder à un logement décent et à une vie digne. Son action s'articule autour du financement de projets liés au logement, d'accueil et d'aide aux sans-abri, de sensibilisation de l'opinion et d'interpellation des pouvoirs publics. **Pour en savoir plus : www.fondation-abbe-pierre.fr**

Contacts presse :

L'Union sociale pour l'habitat :

Joachim Soëtard / Alice Grapinet - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66

[@UnionHlm](https://twitter.com/UnionHlm)

La Fondation Abbé Pierre :

Anne Lambert de Cursay - Chargée des relations médias - Tél. : 01 55 56 37 45 ou 06 23 25 93 79

[@Abbe_Pierre](https://twitter.com/Abbe_Pierre)